



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES du 12 octobre 2016

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2016
3. Assermentation
4. Nomination d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal du Conseil régional
5. Communications du Bureau
6. Informations de la Municipalité
7. Autorisations spéciales législatures 2016-2021 – préavis N° 5/2016
8. Demande de crédit pour le renouvellement des luminaires – préavis N° 6/2016
9. Demande de crédit pour l'étude du projet Au Sorbier – préavis N° 7/2016
10. Arrêté d'imposition 2017 – préavis N° 8/2016
11. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : M. BERTINAT – R. CLAVIEN – K. DEMBITZ – M. FIGEAT – F. GAVILLET VOLLENWEIDER – F. KEHRER BORY – S. MOSES – G. PERRIN – J. SHELDON.

Y. Luginbühl annonce à l'assemblée le décès brutal de C. FIGEAT. Le SYNDIC invite l'assemblée à se lever et à procéder à une minute de silence.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

3. Assermentation

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de **S. MIR**, Conseiller Communal pour la législature 2016-2021.

4. Nomination d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal du Conseil régional

J.-P. STREIT est actuellement délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional. Il faudrait un délégué en cas d'absence de J.-P. STREIT.

S. MIR accepte de se présenter tout en mentionnant qu'il était souvent absent.

S. MIR est élu par acclamation

5. Communications du bureau

Il n'y a pas de communication particulière du bureau.

6. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Le choc et la tristesse à l'annonce du décès de C. FIGEAT. Les informations à communiquer à l'assemblée seront donc ramenées au minimum.
- Fermeture éventuelle de la poste de Mies-Tannay:
 - La municipalité a été approchée par la Poste en mai 2016 pour parler de cette éventualité car la Poste est confrontée à des changements de pratique et de concurrence.
 - D'autres alternatives ont été discutées en particulier 2 types de services possibles : soit une agence postale soit un service à domicile
 - La Municipalité a étudié ces 2 alternatives et en a discuté avec les 4 Commissions. L'agence postale est la solution la plus intéressante pour la commune. Tous les services seraient disponibles à l'exception du service de paiement en liquide. Cette nouvelle activité pourrait être reprise par l'épicerie (contact a déjà été pris avec notre épicière).
 - La recommandation est d'accepter l'agence postale en accord avec les 4 Commissions réunies.
- Projet de loi sur la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire)
 - Première dépose d'une zone réservée par le canton qui s'oppose à la délivrance de permis de construire même si ceux-ci sont conformes. Il y a déjà un cas dans notre commune (projet de construction de Mme Daudin) et un second cas à venir.
 - La Municipalité a pris la décision de s'opposer par courrier à cette zone réservée instaurée par le canton. Les éléments essentiels de cette lettre sont lus à l'assemblée.
 - Un manifeste a été écrit par un groupe de travail regroupant une dizaine de syndicats expliquant les conséquences, inconvénients et risques majeurs de ce projet de loi et proposant des solutions.
- Nouvelle gérance pour la Couronne
 - Reprise de la gérance depuis le 1^{er} septembre par la myarolanne Léa Steffen qui occupe un logement de fonction dans l'immeuble à côté. Le restaurant est ouvert depuis le 3 septembre et les habitants sont encouragés à découvrir la nouvelle carte et le nouveau cadre.
- Emprunt 1.5 millions
 - Cet emprunt a été négocié par C. FIGEAT pour financer la facture sociale devenue importante. Ce dernier a réussi à obtenir un emprunt à taux négatif 0.1% sur 10 mois auprès de Swissquote.

S. EMERY :

- Sujets seront présentés à la prochaine séance
- Témoignage sur C. Figeat qui avait une position importante au sein de la Municipalité, une longue expérience avec des avis sensés et pertinents. Sa disponibilité, son soutien, sa complicité, son éternel sourire vont manquer à tout le monde.

C. HILFIKER :

- Coordination entre les différents chantiers
 - Coté Vaud : requalification de la route cantonale 1. Un préavis sera présenté lors de la prochaine séance.
 - Côté Genève : Traversée de Versoix (RC 1) ouverture du chantier prévu au printemps / été de l'année prochaine. Il est prévu de dévier le trafic à une voie dans le sens Genève-Lausanne pour une période de 3 ans en renvoyant tout le trafic par nos routes communales.
 - Organisation de 2 séances de coordination pour exprimer les inquiétudes de la commune et son opposition au principe proposé. La discussion a eu lieu avec la présence de toutes les communes concernées jusqu'à Founex (à l'exception de la commune de Coppet).
 - Rencontre avec le gérant de la station de service de Mies inquiet pour son commerce.
 - Proposition par les planificateurs de Genève, de maintenir le trafic jusqu'à Montfleury.
 - Bus de remplacement vont rester en opération jusqu'à mi 2018. Une demande a été faite de déplacer l'arrêt de bus au village sur route au niveau de la maison de la commune.
 - Demande a été faite d'appliquer le principe défini par le canton selon lequel le trafic dévié de routes cantonales ne doit pas emprunter des routes communales.

Le SYNDIC : Une coordination sera nécessaire afin que tous les travaux ne se fassent pas en parallèle.

P. ENGELBERTS : Il faut être attentif au fait que le poids des véhicules est limité à 3.5 tonnes sur la route des Pénys. La route est étroite et vient d'être goudronnée.

Le SYNDIC: La déviation des poids lourds doit effectivement se faire bien en amont.

J.P. STREIT : il faut réfléchir à une route parallèle à l'autoroute ou un accès plus facile à l'autoroute.

C. HILFIKER : La route de Branvaude (entre Chavannes-des-Bois et Chavannes-de-Bogis) doit être refaite. Le chantier n'est pas encore prêt à démarrer et il y a également plusieurs autres chantiers prévus entre 2017 et 2019.

P. BIGNENS relève que les bouchons sont déjà très importants actuellement au niveau du Centre medico-social en direction de Genève.

G. DERIAZ :

- Chantier de l'immeuble du Chauchay a commencé pour la construction des garages et l'agrandissement du CMS.

C. HILFIKER :

- Chantier pour la réfection de la cour de l'école du Sorbier avec l'aménagement d'un terrain de basket va débuter la semaine prochaine.

7. Autorisations spéciales législatures 2016-2021 - préavis N° 5/2016

Le SYNDIC :

- Lecture de la liste des autorisations spéciales telle que figurant sur le préavis et complément d'explications fournies.

- Demande une clarification des deux remarques soulevées dans les conclusions de la Commission de Gestion

Le PRESIDENT demande au rapporteur de la Commission de Gestion d'expliquer ces deux points.

J.-L. PHILIPPIN n'a pas souvenir d'avoir débattu de ces deux points et ne comprend pas la remarque faite par G. PERRIN.

P. ENGELBERTS ne comprend pas l'autorisation spéciale pour « la constitution de sociétés commerciales ».

Le SYNDIC explique pourquoi dans certains cas il peut s'avérer nécessaire de pouvoir constituer une société anonyme ou une Sàrl.

F. BUENSOD (Commission des travaux), J.-P. STREIT (Commission de l'environnement), J.-L. PHILIPPIN (Commission de Gestion) et S. MASCALI (Commission des finances) recommandent l'acceptation du préavis n°5/2016.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Accorder à la Municipalité les compétences énumérées dans le préavis no. 05/2016 pour la législature 2016-2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

8. Demande de crédit pour le renouvellement des luminaires - préavis N° 6/2016

C. HILFIKER :

- Rappelle le concept du projet lancé pendant la législature précédente. Les choix en matière de luminaires avaient déjà été faits pour remplacer dans certains quartiers les lampes existantes à haute consommation et permettre des économies en matière d'énergie, de coûts d'entretien, de consommation et de pollution lumineuse.
- Clarifie le point soulevé dans le rapport de la Commission des travaux pour répondre à l'avant dernier paragraphe : les prix indiqués sont y compris l'entretien et le système permettant une réduction de la luminosité aux heures creuses mais ne comprennent pas la régulation par détection de mouvements.
- Remercie J.-L. RAY pour les photos de luminaires incluses dans le préavis.
- Indique une correction à apporter au préavis no 6/2016 au niveau du point 2. des décisions. Le paragraphe devrait être le suivant : il y a lieu de « de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 250'000.00 » (en biffant : à prélever sur le compte 430.313.3 « entretien de la signalisation et de l'éclairage public »).

A. BAERTSCHI relève l'aspect esthétique des luminaires et émet l'idée de trouver un modèle qui soit plus « à l'ancienne »

C. HILFIKER précise que la route du village et la route des Pénys ne sont pas concernées. Ce ne sont que les luminaires très anciens qui seront remplacés. La discussion sera ouverte pour le futur si d'autres luminaires doivent être changés.

Le SYNDIC précise que techniquement on ne pourra pas avoir le même type d'éclairage
H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : précise que malgré les talents du photographe de la commune, les photos rendent mal. Le fait d'aller sur place à Chavannes des Bois de jour et de nuit, est plus enthousiasmant car le réverbère paraît beaucoup plus léger de jour et il y a une forte réduction de la pollution lumineuse de nuit.

C. ZUNDEL demande si plusieurs offres seront demandées.

C. HILFIKER confirme que des offres concurrentielles seront demandées au vu du montant budgété.

F. BUENSOD (Commission des travaux) souligne que C. HILFIKER a répondu aux remarques formulées à la fin du rapport. La Commission recommande l'acceptation du préavis n°6/2016.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (Commission de l'environnement). La Commission recommande d'approuver le préavis n°6/2016.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) : La Commission recommande d'approuver le préavis n°3/2016 avec la modification du point 2. des décisions telle que confirmée par C. HILFIKER.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de l'éclairage public dans les quartiers mentionnés dans le préavis no. 06/2016.
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 250'000.- pour le financement de ces travaux.
- Financer cet investissement de CHF 250'000.- par la trésorerie courante et l'amortir sur une durée maximale de 20 ans.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

9. Demande de crédit pour l'étude du projet Au Sorbier - préavis N° 7/2016

G. DERIAZ:

- Rappel sur le projet de réaménagement de cette zone ainsi que du processus et des différentes étapes depuis le début.
- Nous sommes maintenant dans la phase de précision de l'avant-projet afin de définir les éléments définitifs, le cadre budgétaire et les modalités d'exécution du projet.

Démarche globale

Étape	Période	Méthode	Résultats
1- Constat des besoins	2013-2014	Enquête (Urbaplan) cohérence	Diagnostic, pôles de développement
2- Précision programme + méthode	2014	Préavis 0 281'000.- => 253'500.- Ateliers créatifs	CdC concours
3- Concours	2015-2016	Concours SIA 142 (sur dossiers + Créativité)	Préavis 2 270'000.- Avant-projet Lauréat!
4- Avant Projet	Fin 2016	Definition élém. Cadre budgétaire Modalités d'exécution	Avant projet définitif
5- Projet définitif	2017	Plans de Dossier d'appel d'offres Autorisation	Préavis 3 Autorisation de construire + devis entreprises
6- Réalisation	2018-2019	MUN-AMU	Préavis 4 Centre SORBIER I

Source : présentation G. DERIAZ

- Le préavis no 0 de CHF 281'000 a finalement couté CHF 253'500 grâce à la société Urbaplan qui a bien maitrisé les couts.
- Le projet du lauréat « AMUSE-TOIT » avait été chiffré globalement par un économiste de la construction pour faire des comparaisons financières entre les différents projets au moment des délibérations du jury.
- Comité de pilotage composé de 4 personnes plus A. PIRRAT qui va accompagner la commune pour finaliser l'avant-projet (AMO appui à la maîtrise d'ouvrage).

- Demande sera formulée en décembre pour la constitution d'une Commission ad-hoc comprenant des membres de la Commission des travaux, de l'environnement et des finances.
- Bureau Nuvolab va aider à préciser les éléments de chaque objet et élaborer des scénarii en fonction des priorités selon le cahier des charges qui avait été défini en tenant compte des contraintes budgétaires.
- Prochaines étapes d'ici fin Janvier 2017 :
 - Visite de certaines réalisations récentes correspondant au projet
 - Validation des besoins en fonction du cahier des charges
 - Première définition des matériaux
 - Discussion sur les modalités d'exécution
 - Optimisation du skatepark
- Les conclusions de cette étude accompagnée d'une proposition seront soumises au Conseil communal probablement en Mars 2017
- Le détail du coût est le suivant :

Coûts de l'étude d'avant-projet

Objets	Frs.
Etude d'avant-projet (architecture)	150'000.-
Faisabilité technique (génie civil)	25'000.-
Concept énergétique	10'000.-
Expertises diverses	20'000.-
Frais annexes	15'000.-
Assistance à MO	30'000.-
TVA (8%)	20'000.-
TOTAL TTC	270'000.-

Source : présentation G. DERIAZ

O. EMERY : il serait souhaitable d'avoir des scénarii avec différentes options de constructions et les coûts associés.

P. ENGELBERTS demande si une opposition éventuelle à ce projet pourrait être faite par le canton au vu du de la LAT.

Le SYNDIC pense qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir sur ce plan car le complexe sportif ne va pas augmenter le nombre d'habitants dans la commune.

B. GAUD aimerait une clarification par rapport à la circulation des voitures dans cette zone.

G. DERIAZ: l'étude d'avant-projet va aussi préciser la problématique de la circulation des véhicules.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX précise que dans le cadre de la construction de ce nouveau bâtiment, la Commission de l'environnement sera vigilante au niveau de l'impact environnemental.

E. GAUD DE BUCK demande si ce devis comprend uniquement l'étude du chauffage ou tient-il compte d'une réflexion autour de l'électricité, de la récupération des eaux ?

G. DERIAZ précise que le devis comprend uniquement le concept du chauffage intégrant les panneaux photovoltaïques.

F. BUENSOD (Commission des travaux). La Commission recommande l'acceptation du préavis n°7/2016.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (Commission de l'environnement). La Commission recommande d'approuver le préavis n°7/2016.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) : La Commission recommande d'approuver le préavis n°7/2016 bien qu'elle estime le devis un peu cher et espère que cet argent sera bien utilisé.

Le PRESIDENT procède au vote :

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les études d'avant-projet pour l'aménagement du secteur du Sorbier
- Octroyer à la Municipalité un montant de CHF 270'000.- pour le financement de ces études
- Financer ces études (CHF 270'000.-) par la trésorerie courante.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

10. Arrêté d'imposition 2017 – préavis N° 8/2016

Le SYNDIC : la Municipalité a accepté de garder le taux tel qu'il est actuellement et d'attendre 2017 pour mesurer les impacts de la nouvelle péréquation avant de modifier notre taux d'imposition. Les années à venir seront plus difficiles, il faudra aussi s'attendre à des augmentations importantes de la facture sociale.

S. MASCALI : les réserves de notre commune sont assez importantes pour absorber une ou deux années de pertes éventuelles.

S. MASCALI (Commission des finances) : La Commission recommande de maintenir le taux d'imposition à 49 cts pour 2017 et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2016.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

11. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Rien à annoncer.

12. Divers et propositions individuelles

P. ENGELBERTS souhaiterait que la Municipalité se renseigne pour améliorer la fluidité du trafic (détecteur de trafic ou autres) au niveau du feu du chantier des CFF qui va rester en place encore pendant plusieurs mois.

C. HILFIKER :

- informe que la commune a déjà demandé d'avoir des employés aux heures de pointe pour moduler le trafic en fonction de la demande.
- Pense qu'un détecteur de trafic est déjà en place mais va se renseigner.

J.-P. STREIT pense que le blocage vient certainement du Chemin Sous-voie.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX demande s'il serait possible de revoir le dispositif à la déchèterie pour mettre les sacs d'herbes dans le container qui n'est pas à la bonne hauteur ?

C. HILFIKER pense que la solution serait d'aménager une nouvelle plateforme.

J.-L. RAY: il serait utile d'avoir régulièrement des informations pour les habitants de la commune sur les défibrillateurs afin de savoir de ce qu'il faut faire en cas de crise cardiaque

R. SANSONETTI dépose un postulat auprès du Président pour demander à la municipalité de prendre les mesures nécessaires pour que le trottoir manquant sur le tronçon Chemin du Triangle 8 et 9 soit réalisé en dur comme décidé en 2006.

P. MEIER demande si les futurs paniers de basket seront amovibles afin de permettre une certaine souplesse dans leur utilisation. Ces paniers devraient pouvoir être utilisables tout le temps sauf en cas de manifestation.

C. HILFIKER confirme que les paniers de basket seront amovibles.

J.-P. STREIT: pour des raisons de sécurité, les haies de lauriers situées le long de la Route de Saint Cergue à l'angle du chemin de la Faverge devraient être coupées à un mètre de hauteur.

C. OLIVER : est-il obligatoire d'avoir un trottoir abaissé à chaque passage piéton ? Ce n'est pas le cas partout dans le village.

Le SYNDIC: la législation a du évoluer en la matière et il faudrait que la Municipalité se renseigne

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 22h30.

Le Président


Yves LUGINBÜHL



La Secrétaire


Gnilane SAGNA